

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
de la région Pays de la Loire**

**Avis de la commission « espèces – habitats » du 08/12/2022**

Le nombre de membres (présents et mandats) est de 22.  
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement.

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant la capture de Moineaux domestiques dans un supermarché pour relâcher en extérieur (49) Numéro Onagre : 2022-11-23x-01170	Bénéficiaire : Carrefour	Avis : défavorable
----------------------	---	-----------------------------	-----------------------

**Liste des espèces protégées impactées :**

**Faune :**

– Moineau domestique *Passer domesticus*

**Résumé**

L'objectif de l'intervention débouchant sur la demande de dérogation, est de capturer les Moineaux domestiques *Passer domesticus* se trouvant à l'intérieur du bâtiment d'AJD Distribution Hypermarché Carrefour à Angers et qui par leurs présences cause diverses nuisances. La colonie de Moineaux domestiques vivant dans la réserve et la surface de vente du magasin cause plusieurs types de dégâts, qui nuisent à la propreté, à la salubrité ainsi qu'à la productivité du travail. Les aliments dont ils se nourrissent deviennent impropres à la consommation, leurs déjections rendent les produits et locaux insalubres et provoquent ainsi des retards fréquents et répétés dans les process du magasin. Les oiseaux seront donc capturés à l'aide de cages-pièges agrainées, vérifiées plusieurs fois par jour et relâchés à l'extérieur du bâtiment. Cette technique n'engendrera pas d'impact sur l'espèce, la rendant à sa liberté.

La présentation du dossier en réunion est réalisée par la DDT 49.

**Délibération**

Le CSRPN indique que le dossier ne répond à certaines questions qui seraient de nature à mieux comprendre le problème : d'où viennent les moineaux ? Comment sont-ils rentrés ? Sont-ils effectivement piégés ou bien font-ils des allers-retours avec l'extérieur ? Rien n'est également prévu pour régler le problème de fond (empêcher les oiseaux de rentrer dans le magasin).

Le CSRPN a déjà donné un avis (favorable) sur un dossier similaire en mars 2017 à la LPO 44 qui déposait un dossier de demande pour relâcher différé de Moineaux domestiques capturés dans des enceintes artificielles (bâtiments commerciaux) et ne pouvant plus ressortir par leurs propres moyens. La capture était réalisée par un bagueur agréé par le Muséum national d'Histoire Naturelle. L'avis favorable étendait la capture à d'autres espèces protégées d'oiseaux ainsi piégés.

Dans le cas présent, le CSRPN fait remarquer que la personne mandatée pour capturer les moineaux n'est pas un bagueur agréé par le MNHN et se demande si elle a les compétences pour manipuler correctement des petits passereaux sans risquer de les blesser ?

Le CSRPN demande à la DREAL de prévoir une doctrine pour ces cas de figure.

**Vote (22 votes exprimés, pouvoirs inclus) :**

- Favorable : 0
- Défavorable : 22
- Abstention : 0

Le 19/12/2022

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire

Jean-Marc Gillier

